

PORT DE JAVEL BAS

Réaménagement du port

Point d'étape : phase 1 des travaux



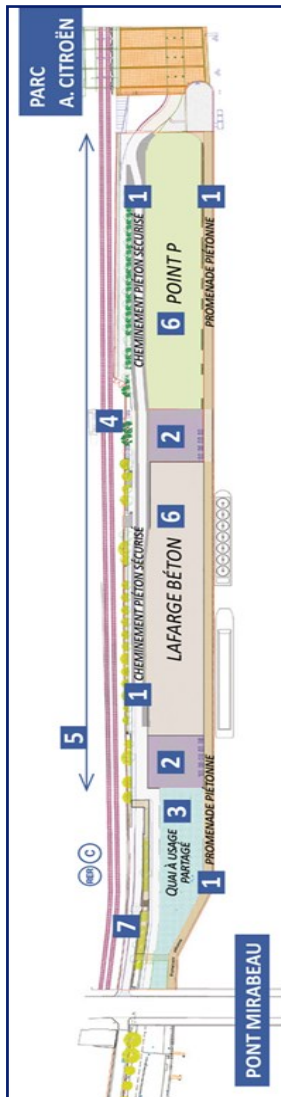
VISITE

à partir du pont Mirabeau

vendredi 30 novembre 2018
de 14h à 16h

1- PRÉSENTATION DES AMÉNAGEMENTS

Le programme d'aménagements
suite à la concertation de 2014



- 1-** Promenade aménagée
- 2-** Aménagements de placettes
- 3-** Service de transbordement : quai à usage partagé
- 4-** Passage souterrain RER C
- 5-** Nouvel éclairage
- 6-** Espaces entreprises
- 7-** Sécurisation du cheminement piéton et création accès Personne à Mobilité Réduite (PMR)

Les premières réalisations de HAROPA-Ports de Paris

Une série d'opérations réalisées en 2018 permet aujourd'hui la cohabitation de divers usages :

- aménagement d'une nouvelle rampe d'accès ;
- aménagement d'une continuité piétonne et cyclable en fond de quai ;
- aménagement de la placette Cauchy, ouverte sur la Seine ;
- réaménagement du passage Cauchy (accès PMR et liaison entre le port et le XVème arr.);
- réaménagement de la sortie du port garantissant la sécurisation des circulations ;
- création d'une promenade piétonne en bord à quai ;
- végétalisation du quai avec l'installation de jardinières.



Bord à quai après travaux

Ces interventions sur la voirie résultent de multiples recommandations incluant les documents de planification (PLU), la protection du patrimoine (ABF) ou encore la proximité de la voie SNCF.

Durant cette période de transition, HAROPA-Ports de Paris garantit la sécurisation du site et le maintien des activités industrialo-portuaires.

2- DÉROULÉ DE LA VISITE

14h Accueil et introduction par Nicolas Mouyon,
Directeur de l'Agence Paris Seine

14h10 Visite avec 5 points d'arrêt :

> **Point d'arrêt n°1** : Présentation des aménagements à l'entrée du port (rampe d'accès et Quai à Usage Partagé).

> **Point d'arrêt n°2** : Présentation du passage Cauchy et de l'aménagement de la placette.

> **Point d'arrêt n°3** : Présentation du nouveau site de Point P (bâtiments et abords, fonctionnement en/hors exploitation).

> **Point d'arrêt n°4** : Présentation de l'aménagement de la sortie du port.

> **Point d'arrêt n°5** : Présentation de la promenade piétonne en bord de quai.

15h30 Temps d'échanges dans la salle mise à disposition par Point P

16h Fin de la visite

Fin de la visite
Echanges en salle



©MAG - Plan de la visite

Point d'arrêt n°1 - Entrée Pont de Mirabeau



Réaménagement de la rampe d'accès

- mise aux normes PMR
(Personnes à Mobilité Réduite)
- revêtement pavés



Création d'une circulation pour les

modes doux séparée par des
barrières de sécurité.



Accès au quai par les escaliers



Aménagement du Quai à Usage Partagé (QUP).

Un quai à usage partagé est un espace de chargement/déchargement situé en bord de voie d'eau. Il fournit pour des besoins ponctuels, un accès fluvial aux entreprises non-implantées sur le port. Le QUP est ouvert aux piétons en dehors des horaires d'utilisation par les entreprises.



Espace modulable

L'installation de barrières empêche le stationnement sauvage sur le QUP. Cet espace est réservé aux entreprises du port en période d'exploitation. En dehors des heures d'exploitation, les piétons peuvent accéder au quai.



Le temps des travaux

La base de vie des travaux et le stationnement des véhicules sont temporaires. Mi-décembre, la zone de stockage des pavés située sous le pont sera déplacée sur un autre port. Une fois les travaux achevés, cet espace sera libéré, dégagant ainsi la vue sur le pont de Mirabeau.

Point d'arrêt n°2 - Promenade aménagée (fond de quai)



©Maps - Avant les travaux de réaménagement



Sécurisation des circulations
avec un alignement de plots séparant la
voie piétonne du circuit logistique.



Aménagement
d'une bande plantée
en fond de quai.

Nouveau site de Point P



©PointP - **Création de 5 nouveaux bâtiments** et sécurisation des abords. Le projet architectural de Point P a été conçu pour interioriser les activités. La disposition des 5 modules permet des circulations entre les bâtiments, créant ainsi des cônes de vue sur la Seine.



Ouvertures vers le quai de Seine

Les piétons peuvent traverser le site pour rejoindre la promenade piétonne à bord de quai.

Pendant les manutentions, des barrières empêchent l'accès. Le site est « modulable ».

Point d'arrêt n°3 - Passage et placette Cauchy



Mise aux normes PMR du passage Cauchy avec l'aménagement d'une rampe d'accès. Situé sous la voie SNCF, ce passage créé une liaison améliorée entre le port et la ville.



La placette Cauchy créé un débouché sur la Seine.

FEVRIER 2019 : installation du mobilier urbain.

Point d'arrêt n°4 - Promenade aménagée (bord à quai)



©PointP



Continuité piétonne dans la promenade des quais de Seine

Grâce au retrait de l'implantation des amodiations, le bord à quai offre une nouvelle ouverture visuelle. Il permet aussi de relier le port de Javel jusqu'au port de Grenelle en dehors des périodes d'exploitation (soir et week-end). Pendant les périodes d'exploitation, le piéton peut rejoindre la promenade de fond de quai, en circulant entre les modules de Point P.



Des jardinières

Pour créer une limite végétale entre les activités économiques et le quai piéton.



Installation d'une barrière

permettant de sécuriser le quai lorsque Point P procède à un transbordement.

NOTES :

A series of 20 horizontal dotted lines for writing notes.



CONTACT

HAROPA PORTS DE PARIS

portdejavelbas@haropaports.com

www.haropaports.com